

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carlière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Lochetterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

Le Petit Roche

Le Soudun

Thais

Varenes

Les Vignes

de Beaumont



Crédit photo : Anne marie Vèzes

Fresques murales de CVZ, Valentin Chevauché, sur l'aire de loisirs

JUILLET 2021

EDITORIAL

Déjà une année que l'équipe municipale est mise en place et travaille dans un esprit de convivialité et de cordialité pour le développement des projets municipaux, en étroite collaboration avec les employés communaux.

La pandémie n'a pas facilité les rapports humains en ce début d'année et les conseils municipaux se sont tenus la plupart du temps en mode restreint, de même que les manifestations traditionnelles de fin d'année et du 8 mai.

Ce premier semestre a été consacré, avec la participation des habitants de Thais, Mallet et Choré, à l'amélioration du cadre de vie, des aménagements paysagers et la réfection de la place et de ses abords, en mettant en valeur les éléments du patrimoine restés trop longtemps hors de vue des habitants. En particulier, les trois stèles en pierre serviront à l'exposition d'œuvres des artistes et artisans locaux.

L'arrivée de Philippe Boulnois en contrat aidé d'une année renouvelable au sein de notre personnel permettra de parfaire l'entretien des terrains publics et le fleurissement de la commune : accordez-lui le meilleur accueil pour lui permettre de mieux appréhender l'environnement de Néons.

L'approche de l'été est aussi l'occasion de souhaiter le plus grand succès aux associations qui organisent les manifestations en juillet et août (exposition photos et fête des marionnettes) et de vous recommander le respect des terrains de loisirs, des abords de la rivière, du stationnement des véhicules et du respect des horaires quant aux nuisances sonores.

Il n'est pas inutile de rappeler pour le respect de tous que les poubelles ne doivent être déposées sur l'espace public que la veille du ramassage et que, sur le site du bois Jamet, ne sont tolérés que les dépôts de déchets verts et en aucun cas les gravats. Enfin, pour faciliter et alléger le travail des cantonniers, il vous est toujours possible d'entretenir et de fleurir l'espace communal public à l'aplomb de votre propriété.

Nous vous souhaitons à tous un bel été en restant protégés et dans le respect des gestes barrière pour la santé de chacun.

Jean Sécheresse

SOMMAIRE

- Informations communales3 à 5
- Séances du conseil municipal6 à 15
- Néons en bref16 à 17
- Histoire locale18 à 19
- Le coin des associations20 à 27
- Vie pratique.....28 à 36
- Numéros utiles.....37

INFORMATIONS COMMUNALES

Association touristique de Néons sur Creuse

2021

Pain et Pizza cuits au four à bois
dans le jardin de la cure tous les quinze jours

le dimanche de 9 H30 à 12 H
du 27 JUIN au 5 SEPTEMBRE 2021

Juin	27.06	
Juillet	11.07	25.07
Août	08.08	22.08
Septembre	05.09	



Réservation à la Mairie
de Néons sur Creuse au 02.54.37.53.56

L'Art et Néons sur Creuse

Nous savions que la commune depuis longtemps se préoccupe d'Art à travers les manifestations de ses diverses associations. Mais désormais elle concrétise ses aspirations :

- CVZ

C'est un bien joli cadeau que CVZ a fait lors d'un séjour estival de 2020 au village de Néons sur Creuse.

CVZ , c'est Valentin Chevauché, né en 1996, jeune artiste local chartrain, ville où il est né.



Après des études de designer, il a développé ses compétences de manière autodidacte dans l'art pictural en utilisant le medium de la bombe aérosol. Ses techniques sont largement influencées par l'univers du graffiti et du street art. Il réalise des fresques murales à la bombe de peinture afin de décorer de façon unique les intérieurs ou les extérieurs.

Le travail de CVZ, aboutissement de recherches sur l'image photographique et le croquis spontané, a été présenté dans plusieurs expositions personnelles en Région Centre-val de Loire, il s'est récemment exporté en Allemagne.

Il est aujourd'hui l'un des intervenants de l'association DIRTY ART spécialisée dans la promotion des arts urbains.

- Pierres et colonnes

Elles dormaient depuis des années dans le sous-sol de la sacristie de l'église de Néons, des socles de statues ? un bénitier ? des colonnes..., dont personne, apparemment, ne se souvient de la provenance... mais dont l'une porte une inscription faisant mention de l'abbé Pouquet, alors curé de Néons sur Creuse !

Alors, pourquoi ne pas les disposer autour de l'église et donner aux artisans/artistes de la commune l'opportunité d'exposer leur savoir-faire/ l'expression de leur art.

C'est chose faite, non sans peine car elles « pèsent leur poids », le bénitier fait office de bac à fleurs ainsi que la pierre carrée, les socles sont destinés à recevoir les productions de Claire et Bruno (terre), de Gwen Bailly (fer), et de Duo Champigny (bois).



Quant aux colonnes, implantées près du four à pain dans le jardin de la cure, elles laissent libre cours aux imaginations...

Anne marie Vèzes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21/10/2020

Étaient présents : M^{me} Raymonde Gardien et MM. Guy Chaigneau, Guillaume Gommier, Michel Mauduit, François Neuvy, Anthony Perry, Franck Trabach, Jean Sécheresse et Stéphane Poteloin.

Excusé : M. Daniel Champigny qui donne pouvoir à M. Sécheresse

Absente : M^{me} Nadine Canet

Secrétaire de séance : M. Stéphane Poteloin

Le compte-rendu de la réunion du 09/09/2020 est adopté à l'unanimité.

Réunions extérieures :

- PNR : Les responsables des 10 commissions ont été élus.

- SYMCTOM :

Rapport annuel d'activité 2019 :

- Échange sur la future tarification incitative et les risques d'incivilités en particulier les dépôts sauvages.
- Communication souhaitable sur la composition des erreurs de tri dans les sacs jaunes.

Exonération TEOM et redevances spéciales 2021 :

Liste des structures concernées. Les tarifs des redevances spéciales 2021 sont les mêmes que 2019.

Le SYMCTOM donne une délégation de pouvoir au président du syndicat dans le cadre des Marchés Publics à Procédure Adaptée.

Délibérations diverses :

- Reprise benne à ordures : 6 000 €
- Acquisition d'un camion porteur avec bras articulé :
 - Lot 1 (châssis) : Châteauroux PL avec une offre à 100 680 € T.T.C. et reprise de l'ancien véhicule à 19 200 €.
 - Lot 2 (bras articulé) : l'entreprise Fougère avec une offre à 41 580 € T.T.C.
- Tarifs 2020 pour les prestations réalisées pour la Communauté de Communes Cœur de Brenne : Verre 21,50 €/T - Papier 38,50 €/T.
- Paiement d'une assurance dommage ouvrage pour la nouvelle déchetterie de Le Blanc.
- Recrutement d'un mécanicien suite à la prise de disponibilité du titulaire au 01/01/2021.

Questions diverses :

Commission d'appel d'offres : - 5 titulaires - 5 suppléants

- Agir en Cœur de Brenne :

- Le président et le secrétaire sont reconduits.
- Le prix du repas passe de 8,70 € à 9 € au 01/01/2021.
- La laverie est toujours déficitaire.

- Syndicat des Eaux :

- Attribution du marché pour la station de traitement de S^t Hilaire : 619 500 € à l'entreprise MARTEAU dont 20 % à la charge du syndicat et 80 % de subventions.
- Augmentation du prix de l'eau :
 - +5 €/an sur l'abonnement et +5 cts d'euros /m³/an sur la consommation.
- Demande aux communes de vérifier la carte des branchements potentiels.

- Syndicat de ramassage scolaire :

- Suite à une demande, un point de montée est créé à la Carrière à compter du 2/11.

Travaux :

- Presbytère : les travaux de maçonnerie sont terminés, des avenants sont à prévoir. Le choix du carrelage est effectué.
- Travaux de Choré : Busage pour accéder à la poubelle à la Croix.

Subventions : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions aux diverses associations pour l'année 2020 :

ACEL	600 €
AnimaNeons	600 €
Comité Municipal d'Animation	800 €
Zick des Muses	100 €
Familles Rurales	150 €
Association touristique	400 €
Bien Vivre Chez Soi	150 €
Amicale des Pompiers	100 €
FSE Collège	100 €
Judo club Tournon st Martin	200 €
Association Gymnique Tournon	100 €
ACPG Lurais/Néons	50 €
ODG AOP Pouligny st Pierre	50 €
SOLIDAGO	50 €
Secours Catholique	50 €
Secours populaire	50 €
Bad Tournon 36	50 €
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)	50 €
Fondation patrimoine	55 €
TOTAL SUBVENTIONS 2020	3 705 €

Délibérations :

- PAYFIP :

La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PAYFiP » dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures sur rôles émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Ce traitement permet d'assurer le paiement par carte bancaire ou prélèvement unique des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et est totalement gratuit,

Toutefois, des frais d'encaissement par carte bancaire sont appliqués sur chaque opération : fixe de 0,05 € + 0,25 % sur le montant de l'encaissement soit à titre indicatif : 0,30 € pour un encaissement de 100 €. Pour les paiements inférieurs à 20 € commissionnement de 0,03 € + 0,20 % soit 0,07 € sur un paiement de 20 €. Ces frais rémunèrent le GIE Carte Bancaire.

La mise en place de ce traitement informatique va permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, l'ensemble de leurs dettes envers la collectivité : par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la mise en place du projet « PAYFiP » dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet,

La commune prendra en charge le coût lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

- Télétransmission des actes :

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet

dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

– décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

– décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de l'Indre, représentant l'État,

– décide par conséquent de choisir le dispositif Docapost Fast et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme FAST-Actes.

Questions diverses :

- CMA : Pas de mise en veille, le souhait est de conserver le CMA même sans beaucoup d'activité.

Désignation d'un nouveau bureau :

- Président : Daniel Champigny

- Trésorier : Guy Chaigneau

- Secrétaire : Guillaume Gommier

- L'Arbre de Noël sera supprimé pour cause de la Covid-19.

- Remise des colis au personnel communal le 12 décembre.

- Distribution des colis aux personnes âgées à partir du 12 décembre.

- Mallet et Choré : Les rencontres avec les habitants de Mallet et Choré ont eu lieu. Monsieur le Maire présente les comptes rendus.

La rencontre avec les habitants de Thais aura lieu le 24 octobre.

- Le panneau de Champagne avec indication « commune de Néons sur Creuse » a été commandé à la DDT.

La séance est levée à 22h20.

Compte rendu du conseil municipal du 9/12/2020

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM Guy Chaigneau, Daniel Champigny, Guillaume Gommier, Michel Mauduit, François Neuvy, Anthony Perry, Franck Trabach, Jean Sécheresse et Stéphane Poteloin.

Secrétaire de séance : Trabach Franck

Dès l'ouverture de la séance, M. Decool s'est présenté dans la salle pour assister à la réunion : compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, le maire lui a demandé de bien vouloir présenter son attestation de déplacement dérogatoire dans la mesure où sa présence ne correspond à aucun motif précisé dans le document du ministère de l'Intérieur.

M. Decool n'a pas souhaité présenter son attestation, en conséquence de quoi, vu l'article L.2121-18 du CGCT, Monsieur le maire a demandé au conseil municipal si, compte tenu des circonstances sanitaires particulièrement alarmantes sur le canton de Tournon, il souhaitait que l'on procède au vote d'un conseil à huis clos. A l'unanimité, le conseil a décidé la tenue de la séance à huis clos. Cette mesure se justifie d'autant plus que M. Decool avait fait part de son intention, à différentes reprises auprès de plusieurs personnes, de participer à cette réunion pour mettre en cause la gestion du PLUI et qu'il convenait en préventif d'assurer l'ordre public.

A la suite du vote, le maire a demandé à M. Decool de bien vouloir quitter la salle, celui-ci a refusé en disant qu'on pouvait appeler la gendarmerie : le maire a donc pris son téléphone et M. Decool s'est levé pour sortir en tenant des propos hostiles à l'encontre de la procédure du PLUI et du manque de suivi de la part de la commune.

Vingt minutes plus tard, M. Decool est revenu en cours de séance malgré le huis clos.

Le compte-rendu de la réunion du 21/10/2020 est adopté à l'unanimité.

Réunions extérieures :

Syndicat des eaux :

- La réception du chantier de l'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Lureuil et Martizay est

attendue pour décembre

- La proposition de Groupama a été retenue concernant le renouvellement des contrats d'assurance.

Conseil d'école :

- constatation est faite de la baisse des effectifs

- la réalisation de plusieurs projets demeure très compliquée compte-tenu de la situation sanitaire (ski, cinéma...).

-le règlement intérieur a été voté

- le problème du système du signal d'alarme concernant l'alerte attentat/intrusion a été soulevé suite aux dysfonctionnements constatés au cours des exercices de simulation.

Communauté de commune :

- La commission des affaires scolaires :

-Une importante baisse des effectifs sur l'ensemble des communes pourrait entraîner des évolutions à la prochaine rentrée mais aucune décision n'est prise.

-Point sur les travaux dans les écoles.

-Réflexion sur les divers spectacles prévus.

-Votes du règlement intérieur et des tarifs notamment des cantines, garderies, espace de loisirs.

Commission sécurité du 27 novembre pour les deux salles de l'ancienne école :

Suite à l'évolution des normes quelques aménagements ont été soulignés.

La vérification des installations électriques sera faite par un bureau d'études (Bureau Veritas)

Un onduleur doit être installé afin d'assurer le fonctionnement du téléphone s'il y a besoin de prévenir les secours en cas de coupure.

Le déplacement d'un bloc de sécurité.

L'avis est favorable sous réserve de ces modifications.

Délibérations :

- Délibération favorable pour ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25 % du budget de 2020 au titre du budget 2021 à hauteur de 49 500,41 €.

- Délibération favorable sur l'arrêt de projet du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

- Délibération favorable sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants :

- Modifier le règlement du PLUI au Titre 4 - Dispositions applicables à la Zone A – Article A.1- Destinations, sous-destinations, usages et affectations des sols, natures d'activités interdites :
A la ligne N°6 remplacer « activité commerciale » par « activité agricole » pour que soient interdites dans l'ensemble de la Zone A et ses secteurs le dépôt de véhicule inerte (non roulant), non lié à une activité agricole présente sur l'unité foncière.

Logement du Manillon :

Suite à des problèmes de chauffage, le remplacement d'un radiateur électrique est envisagé.

Travaux de l'ancien presbytère :

La fin des travaux est prévue courant février.

Au niveau budgétaire, un avenant au marché est fait pour un montant de 6900 € et la proposition du crédit agricole est retenue pour un emprunt de 40 000 € sur 10 ans pour financer la part communale des investissements.

Questions diverses :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil accepte de faire appel aux services d'Idées en Brenne pour des travaux d'entretien de la commune pour 43 heures mensuelles à partir du mois de janvier avec une période d'essai d'un mois.

L'étude d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public rue de la Vieille Croix et rue des Riolets est en cours.

La distribution des colis aux personnes âgées ainsi que les livres pour les enfants se fera à partir du samedi 12 décembre.

La séance est levée à 22h15

Compte rendu du conseil municipal du 16/12/2020

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM Guy Chaigneau, Daniel Champigny, Guillaume Gommier, Michel Mauduit, François Neuvy, Franck Trabach, Jean Sécheresse.

Etaient absents : Stéphane Poteloin et Anthony Perry

Secrétaire de séance : Jean Sécheresse.

Monsieur le Maire rappelle que cette réunion fait suite à un entretien avec Madame le Sous-Préfet du 11 décembre dernier au cours duquel elle a indiqué que les délibérations prises lors de la réunion du 9/12/2020, tenue à huis clos, en la présence de M. Decool, étaient entachées d'irrégularité.

Cette nouvelle réunion du conseil municipal a donc pour but de revoter les délibérations :

- Délibération favorable pour ouverture des crédits d'investissement à hauteur de 25% du budget de 2020 au titre du budget 2021 à hauteur de 49 500,41 €.
- Délibération favorable sur l'arrêt de projet du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).
- Délibération favorable pour l'ouverture d'un emprunt auprès du Crédit Agricole sur 10 ans au taux de 0,38% d'un montant de 40 000 €.
- Délibération favorable pour le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention FAR 2021 concernant les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public rue de la vieille croix et rue des Riolets,
- Délibération favorable sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en suggérant néanmoins une évolution sur les points suivants :
Modifier le règlement du PLUi au Titre 4 - Dispositions applicables à la Zone A –
Article A.1- Destinations, sous-destinations, usages et affectations des sols, natures d'activités interdites : à la ligne N°6 remplacer « activité commerciale » par « activité agricole » pour que soit interdit, dans l'ensemble de la Zone A et ses secteurs, le dépôt de véhicule inerte (non roulant), non lié à une activité agricole présente sur l'unité foncière.

La séance est levée à 20 h 30

Compte rendu du conseil municipal du 27/01/2021

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM Guillaume Gommier, Michel Mauduit, Franck Trabach, Jean Sécheresse.

Etaient excusés :

M. Anthony Perry et M. Stéphane Poteloin qui donnent pouvoir à M. Jean Sécheresse.

M. Guy Chaigneau et M. Daniel Champigny qui donnent pouvoir à Mme Raymonde Gardien.

M. François Neuvy.

Secrétaire de séance : M. Michel Mauduit.

Les comptes rendus des réunions du 9 et du 16/12/2020 sont adoptés à l'unanimité.

Travaux de voirie

Concernant l'enfouissement des réseaux rue de la Vieille Croix et rue des Riolets, le montant est de 166 560 € TTC.

La part restante à la charge de la commune est de 49 968 € HT. On comptait sur la subvention départementale, le Fonds d'Action Rurale, à hauteur de 16 000 €, mais nous avons reçu une réponse négative du département car nous ne sommes pas maître d'ouvrage.

De ce fait, M. le maire propose de faire une nouvelle demande de FAR pour les travaux suivants :

- 6 lampadaires en remplacement de ceux qui sont rue de la Vieille Croix et rue des Riolets, le devis est de 9 036 € HT (10 843 € TTC).
- Le bouchage de trous sur certaines voies communales, pour 5 jours d'intervention le devis est de 12 000 € HT (14 400 € TTC).

Cela fait un total travaux de 21 036 € HT.

Financement : subvention FAR de 16 829 € et autofinancement de 4 207,40 €.

Délibération favorable pour le plan de financement et la demande de subvention FAR 2021 concernant les travaux d'éclairage public rue de la Vieille Croix et rue des Riolets et les travaux de voirie.

Travaux du logement place des Marronniers

M. le Maire informe le conseil que les Opérations Préalables à la Réception des travaux auront lieu le jeudi 18 février 2021 à 10h.

Le logement sera remis en location à partir du 1^{er} mars 2021.

Voirie

- La question se pose sur la création d'un chemin d'accès privé à côté du cimetière afin de relier le dépôt communal (pour éviter le carrefour du bourg lorsque le chargeur est en place sur le tracteur).

Divers

Le règlement du cimetière est en cours d'élaboration et sera envoyé aux membres du conseil municipal afin de prendre une délibération lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 19h15.

Compte rendu du conseil municipal du 17/03/2021

Etaient présents : Mmes Raymonde Gardien, Nadine Canet et MM Guy Chaigneau, Daniel Champigny, Guillaume Gommier, Michel Maudit, François Neuvy, Anthony Perry, Stéphane Poteloin, Franck Trabach, Jean Sécheresse.

Secrétaire de séance : Daniel Champigny.

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte de gestion et vote du compte administratif

Budget réalisé en 2020

Compte tenu du résultat antérieur soit 41 688,69 €

En fonctionnement :

Les dépenses se sont élevées à 189 452,02 €

Les recettes à 230 283,49 €

Résultat 40 831,47 €

En investissement

Les dépenses à 113 041,34 €

Les recettes à 99 666,00 €

Résultat : - 13 375,34 €

Résultat global de l'exercice : 40 831,49 € - 13 375,34 € = 27 456,13 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean SECHERESSE, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Vote des taux d'imposition

Il est proposé au conseil de maintenir les taux en vigueur les années précédentes.

La taxe d'habitation ayant été supprimée la part départementale revient à la commune ainsi au taux communal de 7,01% s'ajoute le taux départemental de 16,21 %.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe comme suit le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 :

Foncier bâti : 23,22 %

Foncier non bâti : 22,33 %

Vote du budget prévisionnel 2021 : Cf tableau page suivante.

Ce budget intègre une partie du projet d'enfouissement des réseaux de la rue de la Vieille Croix et de la rue des Riolets. Face aux premiers chiffrages fournis par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre, nous allons tenter de faire baisser les coûts. Si cela s'avère impossible, nous envisageons de changer seulement les luminaires actuels qui sont en mauvais état et énergivores.

Les différents éléments sont approuvés à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Dans le cadre du budget, une somme de 4 000 € pour les diverses subventions aux associations a été votée. La répartition se fera lors d'une prochaine réunion.

Fonds de solidarité logement FSL et Fonds d'aide aux jeunes en difficultés FAJD (programmes départementaux)

Il est voté 292,97 € d'aide pour le FSL et 13,30 € pour le FAJD.

Tableau du budget prévisionnel 2021

Fonctionnement			Investissement		
cpté	Dépenses	en Euros	cpté	Dépenses	en Euros
60	achat	34 800,00	001	Résultat antérieur	0,00
61	Service ext	47 250,00	16	Remb emprunt	21 300,00
62	Autres services	12 650,00	20	Immo incorporelles	0,00
63	Impôts	2 800,00	23	Travaux	31 900,00
64	Charges personnel	81 450,00			
65	Autres charges	32 300,00	21	Matériels et amngt	19 550,00
66	Charges financières	1 700,00			
67	Valeurs immo cédées	0,00	211	Achat terrain	1 000,00
68	Dotation amort	17 000,00	19	plus ou moins values / immo	0,00
73923	Reversement sur FNGIR	13 069,00			
	sous total	243 019,00		Sous Total exercice	73 750,00
023	Virt à sect ^e invest	485,30		RAR N-1	114 719,41
022	Dépenses imprévues	1 000,00	020	Dépenses imprévues (Équilibre)	7 621,44
	Total	244 504,30		Résultat	196 090,85
cpté	Recettes	en Euros	cpté	Recettes	en Euros
64	Remb sur salaire	0,00	001	Résultat antérieur RA	3 479,46
70	Produits des services	6 550,00	1068	Besoin de financement BF	29 660,34
73	Impôts et taxes	83 000,00	10	Rbt FCTVA+ autres 10	3 121,00
74	Dotations	124 090,00	13	Divers subventions	40 765,14
75	Revenus immeubles	9 000,00	16	Emprunt	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	19	plus ou moins values	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2..		0,00
79	Autres produits	0,00	28	Amortissements	17 000,00
	sous total	222 640,00		Sous Total exercice	80 886,14
002	Résultats antérieurs	21 864,30		Sous Total exercice + BF + RA	114 025,94
	Total	244 504,30	021	Virement de sect ^e Fonctiont	485,30
				RAR N-1	81 579,61
				Total	196 090,85
D	243 019,00		D	73 750,00	
R	222 640,00		R	80 886,14	
A	Résultat de l'année	-20 379,00	B	Résultat de l'année	7 136,14
		Résultat de l'exercice	-13 242,86		
Total D	316 769,00		-13 242,86	Total R	303 526,14
D	244 504,30		D	196 090,85	
R	244 504,30		R	196 090,85	
Résultat global de l'année	0,00		Résultat global de l'année	0,00	

Emploi PEC (Parcours Emploi Compétences)

M. le maire propose la création d'un emploi aidé à temps partiel, soit 20h subventionnées à 60% par l'Etat, et 1h à taux normal pour 3 jours par semaine.

Ligne de trésorerie

Afin de régler les dernières factures liées à la réhabilitation du logement de la place des Marronniers, et dans l'attente des dernières subventions, il est proposé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 30 000 €. Proposition adoptée auprès du Crédit Agricole à un taux de 0,51% (Caisse d'épargne 0,90%).

Règlement cimetière

Un règlement cimetière est approuvé par le conseil municipal. Il sera visible en mairie et sera apposé à l'entrée du cimetière.

Communauté de Communes

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été discuté lors de la séance du 12/02. Il présente les grands éléments de réflexion et d'analyse en vue de produire le budget prévisionnel. Chacun des membres du conseil municipal en a obtenu un exemplaire.

Les comptes de gestion et administratifs, ainsi que le budget prévisionnel communautaire 2021 ont été approuvés lors de la séance du 11/03.

Balance du compte administratif 2020

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT REALISE	INVESTISSEMENT		
		Réalisé	A réaliser	Total
DEPENSES	10 371 548,66	4 581 539,66		4 581 539,66
Déficit Antérieur		1 126 390,26		1 126 390,26
TOTAL DEPENSES	10 371 548,66	5 707 929,92	0,00	5 707 929,92
RECETTES	11 082 659,40	3 674 424,51	826 894,00	4 501 318,51
Excédent antérieur	1 314 814,62			0,00
TOTAL RECETTES	12 397 474,02	3 674 424,51	826 894,00	4 501 318,51
Excédent de gestion 2020	711 110,74			
Déficit de gestion 2020		907 115,15		1 206 611,41
Excédent	2 025 925,36		826 894,00	
Déficit		2 033 505,41		

Le budget de fonctionnement prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 074 465 €. En investissement il s'établit selon le document ci-dessous :

DEPENSES					INVESTISSEMENTS			RECETTES		
Imputation	Projets	Dépense TTC	RAR	TOTAL	Imputations	Montant	RAR	TOTAL		
		DEPENSES non affectées					RECETTES non affectées			
	001	Déficit reporté	1 396 737,13	1 396 737,13	28	Amortissements	259 000,00		259 000,00	
1641		Rembours capital emprunt	290 000,00	290 000,00	10222	F C T V A	100 000,00	30 000,00	130 000,00	
	1641	Court terme trésorerie	350 000,00	350 000,00	021	Virement du fonctionnement	146 119,98		146 119,98	
20414		Fonds investissements aux communes	84 000,00	84 000,00	1068	Affectation résultat	1 210 000,00		1 210 000,00	
139		Amortissements	14 000,00	14 000,00	1641	Emprunts	556 115,05		556 115,05	
198		Neutralisation amortissements	107 000,00	107 000,00	4815	Etalement charges Covid	7 500,00		7 500,00	
Sous-Total		2 241 737,13	0,00	2 241 737,13	Sous-Total	2 278 735,03	30 000,00	2 308 735,03		

Syndicat de ramassage scolaire

La participation au syndicat est maintenue à 35€ par élève. Pour la commune de Néons, 24 enfants bénéficient du ramassage.

SYMCTOM (ordures ménagères)

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été discuté lors de la séance du 3/02/2021

Fonctionnement du syndicat :

- Renouvellement de plus de 70% des délégués ; le premier confinement a imposé la fermeture des déchèteries avec retour à la normale fin août. Changement de prestataire pour le tri d'emballages (Sytom de Châteauroux en lieu et place du Simer de Montmorillon). Evolution au niveau du personnel.

- Orientations :

Choix du passage à la tarification incitative à moyen terme (2023) afin de maîtriser au mieux les coûts. Nouvelle déchèterie au Blanc.

Des contraintes supplémentaires sont apparues, au niveau budgétaire (envol des coûts de fonctionnement et diminution des recettes) et contraintes techniques (tri et conditionnements plus complexes).

Perspectives 2021

Budget complexe à monter (augmentation importante de la TGAP Taxe Générale sur les Activités Polluantes, tarifs de reprise des matériaux triés en baisse...), mais il n'y aura pas d'augmentation de la TEOM.

Consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du passage à la tarification incitative, puis plan de communication et consultations pour la fourniture des différents équipements...

Syndicat des eaux (SERF) : séance du 25/02/2021

Point sur budget 2020 et projets 2021 : excédent d'environ 10 000 € en fonctionnement, 284 469 € en investissement, soit 573 247 € reportés en 2021 en comptant l'excédent antérieur.

Nombreux investissements à prévoir dans les années à venir.

Délibération est prise pour le plan de financement pour lutter contre la pollution par CVM pouvant être due à certains types de canalisations (chlorure de vinyle, monomère).

Sont également prévus, des travaux sur des conduites fuyardes, des systèmes de purges automatiques...

Montant des investissements prévus en 2021 de 2 232 786 €.

Demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau et DSIL.

Le reste du financement par report de l'excédent antérieur, dotation aux amortissements et par emprunt.

Conseil d'école

Une présentation du dernier conseil est faite : l'information essentielle est une baisse des effectifs (prévision de 122 élèves) qui conduira à la fermeture d'une classe l'année prochaine.

Si le système d'alarme anti incendie est fonctionnel, une remarque est faite sur les difficultés rencontrées lors des essais pour les alarmes anti-intrusion. Les services de la communauté de communes étudient les différentes solutions sous le contrôle des services de l'Etat.

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
la semaine 350 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs :

Location de la salle vin d'honneur :	50 €
Location de la salle week-end :	160 €
Location cuisine :	35 €
Location vaisselle :	25 €

Les habitants de la Commune bénéficient d'un abattement de 30% sur le prix de la location de la salle, de la cuisine et de la vaisselle.

Forfait chauffage week-end :	60 €
Forfait chauffage vin d'honneur :	40 €

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 35 € le m²
- Concession Cinquantenaire : 50 € le m²

Tarifs concession Caverne

- Caverne quinze ans : 75 €
- Caverne trente ans : 150 €

HISTOIRE LOCALE

RENE JOACHIM HENRI DU TROCHET



Institut Impérial de France Académie de Sciences

Eloge historique de monsieur du Trochet par Monsieur Coste lu dans la séance publique du 5 mars 1866 - Paris

René Joachim Henri du Trochet naquit au château de Néons le 14 novembre 1776, de René Louis Frédéric, comte du Trochet, marquis de Néons, officier d'infanterie au régiment du roi, et de Madeleine Marie Charlotte de Gallois, riche héritière de parents déjà âgés qui habitaient à Charreau en Touraine, aux environs de Château-Renault.

Il naquit pied bot à une époque où l'orthopédie n'existait pas encore. Sa mère le fit soigner par des médecins qui se déclarèrent incompetents. Il fut conduit chez un rebouteux de grand renom à Vendôme et nommé Montagne. Celui-ci rompit les jambes en plusieurs endroits, les redressa et consolida non seulement à rendre la marche possible, mais encore à en assurer la régularité.

Les premières années de sa jeunesse se passèrent à Charreau ; en 1785 à 8 ans, il entra au collège de Vendôme tenu par les oratoriens.

En septembre 1791, après de brillantes études, il quitta le collège pour revenir à Charreau au sein de sa famille. Il avait 15 ans. La Révolution allait battre son plein.

Son père, pour ne pas trahir son serment, brisa son épée et émigra. Ses biens de Néons furent vendus comme biens nationaux.

En 1799, il est atteint par la loi de la conscription. Il demanda à entrer dans le service de l'armée navale. Il partit en 1800 pour Rochefort comme novice timonier, mais n'ayant aucune chance d'avancement, il résolut de chercher autre chose.

Il partit dans l'armée royale organisée dans le Maine par Monsieur de Bourmont, poussé par deux de ses frères, mais le coup d'état du 18 brumaire arriva à point pour l'empêcher de participer à la guerre civile.

Il revint à Charreau. Un chirurgien de Paris, Monsieur Petitbeau qui avait acheté une propriété près de celle de ses parents fit sa connaissance. Il le persuada de faire sa médecine et lui offrit à Paris le logement qu'il occupait à l'hôpital des enfants de la rue de Sèvres en qualité de chirurgien en chef.

Du Trochet accepta. Il avait 25 ans en 1802. Il commença ses études médicales et 18 mois après, concourait pour l'internat et réussit.

En février 1806, il fut nommé médecin aux armées et partit pour la guerre d'Espagne.

Arrivé à Burgos, il devient médecin chef de l'hôpital militaire établi dans le couvent des dominicains. Il soignait le typhus et fut atteint lui-même par la maladie. Il fut sauvé grâce aux soins de son collègue Monsieur Magnon.

Il partit de Burgos pour rentrer en France le 9 mai 1809, avec un congé de convalescence à l'expiration duquel il donna sa démission.

Il vint se fixer à Charreau pour y fonder un laboratoire où il put se livrer à des études sur la matière vivante. Ce fut la médecine qui l'introduisit dans l'histoire naturelle.

Il avait 34 ans. Il venait de lire les écrits de Spallanzar qui l'avaient enthousiasmé. Il s'attacha à l'étude des infiniment petits. Il entreprit des recherches sur le développement des membres du fœtus ; de 1815 à 1818 il fit de curieuses découvertes sur la métamorphose du têtard de la

grenouille, sur le développement du canal alimentaire des insectes, sur la régénération des plumes. A partir de cette époque, du Trochet est placé au premier rang parmi les physiologistes de son temps. Le 1er mars 1820, l'Académie des Sciences l'admit au nombre de ses correspondants.

Du Trochet avait attaqué en pleine académie, une opinion émise par l'un des membres les plus illustres de cette compagnie. C'était Geoffroy Saint Hilaire. Celui-ci après la séance lui demanda de venir chez lui discuter cette question. Du Trochet s'y rendit et quelque temps après, une place de correspondant étant vacante dans la section d'anatomie et de zoologie, Geoffroy St Hilaire désigna à ses confrères du Trochet comme étant le mieux qualifié pour l'occuper.

En même temps que du Trochet adressait au concours pour le prix d'Alembert ses recherches sur l'ostéogénie, il présentait un autre mémoire au concours de physiologie expérimentale sur les directions spéciales qui affectent certains végétaux. Ce mémoire, ainsi que le rappelle Cuvier dans son analyse des travaux de l'Académie pendant l'année 1821, ne fut point admis parce qu'on voulait cette fois réserver la récompense à la physiologie animale et peut-être aussi pour ne pas décourager les concurrents devant ce joueur toujours présent et toujours vainqueur.

Quel est le secret des principales fonctions de la vie végétative, c'est à dire de l'absorption, de la nutrition, de l'exhalation ?

A toutes ces questions jusque-là inaccessibles, du Trochet va répondre par sa double et mémorable découverte de l'endosmose et de l'exosmose, c'est à dire par la démonstration de l'existence de deux courants parallèles et en sens inverse qui s'établissent entre des substances de nature et de densité différentes, lorsqu'on les met en présence à travers une cloison membraneuse.

Elu membre titulaire de l'Académie des Sciences le 26 septembre 1831 sous condition de résidence, il soignait les patients gratuitement.

Le 20 mars 1833, sa mère mourut à l'âge de 79 ans. En sortant de la vie, elle avait voulu laisser à ce fils dont la sollicitude éclairée avait adouci les maux de sa longue vieillesse, tout ce que la loi lui permettait de distraire de sa succession. C'était plus que l'opulence pour Monsieur du Trochet, c'était la possibilité d'habiter Paris, et de se mêler de plus près au travail intellectuel de son temps. Un sentiment plus élevé prévalut dans son cœur. Il partagea son héritage entre ses six frères et sœurs, ne leur demandant en retour que de lui conserver au foyer de la famille, la place que la mort de sa mère venait de laisser vide.

Il fut nommé chevalier de la légion d'honneur le 27 avril 1833.

Une lente mais persistante recrudescence de son ancienne affection cérébrale lui rendait l'observation de plus en plus pénible. Bientôt la passion de connaître l'emporta sur le sentiment de sa propre conservation. "Je sentais, dit-il, le besoin impérieux de ne plus occuper ma tête ; mais un autre besoin non moins impérieux, celui de satisfaire l'insatiable désir de sonder les systèmes de la nature me fit promptement oublier ma résolution."

La mort le frappa le 4 février 1847 au moment où il corrigeait les épreuves de son dernier écrit.

Sa vie ne fut ainsi qu'une longue journée de travail, au soir de laquelle le bon serviteur de la science, léguant son œuvre à la postérité, rendit son âme à Dieu dans la foi des éternelles espérances.

Il avait épousé le 6 juin 1833 Angélique Ambroise Germain, veuve du riche René Claude Geoffroy, l'un des premiers médecins de Paris. Il n'eut pas d'enfant.

Recueil des écrits de du Trochet

Anatomie et physiologie : 22 mémoires

Anatomie et physiologie végétales : 25 mémoires

4 traités généraux et travaux divers

11 rapports à l'Académie des Sciences.

Il a collaboré à l'encyclopédie du XIXème siècle.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION TOURISTIQUE ASSOCIATION TOURISTIQUE

Néons sur Creuse juin 2021

Nous avons mis à profit ces périodes d'activités réduites :

Après travaux dans le clocher, l'église Saint Vincent de Néons ayant été nettoyée (Johanna), fleurie (Raymonde), les stalles traitées et cirées (Françoise Secheresse), l'Association Touristique a conçu une fiche de présentation du retable de l'église, disponible à l'entrée.

Nous avons également participé au projet municipal de réorganisation paysagère du centre bourg et des lieux dits alentours.

Enfin, comme annoncé dans le dernier bulletin, nous avons suivi le déroulement du concours photographique lancé le 15 septembre 2020, en distribuant affiches et flyers, en envoyant mails et SMS, en réceptionnant les envois de nos 35 candidats.

Beau succès : 135 clichés, représentant de petits ou de grands spécimens de notre commune, mais tous répondant au thème du concours : un regard sur le territoire de Néons sur Creuse.

Merci à tous les participants, à grande majorité néonnaise, qui ont prouvé leur attachement au village.

Au jury maintenant d'examiner toutes ces photographies, d'en sélectionner 25 pour l'exposition qui aura lieu du 14 au 17 juillet à l'ancienne école pour les photos sur papier et encadrées, et du 14 juillet à la fin du mois d'août en extérieur, (place des marronniers, jardin de la cure) sur bâches.

Enfin, bien entendu, nous prévoyons une session « pain cuit au feu de bois » et pizzas, du 27 juin au 5 septembre 2021, un dimanche sur deux de 9h à 12h, autour du four à pain dans le jardin de la cure.

Anne Marie Vèzes



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 NÉONS SUR CREUSE



Avec l'arrivée des beaux jours, l'ACEL se remet en mouvement pour mener à bien ses projets !

Les répétitions reprennent pour l'équipe de **Nonchalante Indochine**, une pièce de Benoît Marbot, qui a hâte d'enfin se produire à Néons cet été.

Une nouvelle pièce émerge, « **Opium** ». On ne vous en dit pas plus pour l'instant, mais restez en alerte !

Vie associative :

Les adhérents de l'ACEL vont pouvoir bénéficier d'un **stage de théâtre d'improvisation** par Sébastien Micmacher du collectif La Lucarne (36). Ce stage proposé en interne et tout particulièrement aux jeunes, qui sont nombreux à nous avoir rejoints sur les planches, afin que chacun se découvre ou s'affirme dans l'expression théâtrale le temps d'un week-end.

Bel été, à très bientôt...



Tél. : 07 81 03 12 51 Messagerie : aceltheatre@free.fr Site : www.acel.free.fr
Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre> Page instagram : [acel.theatre](https://www.instagram.com/acel.theatre)



Des Nouvelles d'AnimaNéons...

Après l'annulation, puis le report puis à nouveau l'annulation... du Printemps des cerises, nous avons décidé de vous proposer maintenant une nouvelle édition du concert en avril 2022... par contre la **16^{ème} Fête de la marionnette aura bien lieu les 14 et 15 août !**

Durant deux jours il y aura des spectacles pour les tout-petits dès 6 mois et les très grands jusqu'à 106 ans !

Au programme de cette 16^{ème} édition : **4 compagnies, 10 représentations et un espace cyclophones !**

Bref de quoi passer un bon week-end en famille ou entre copains !

Si vous avez du temps et l'envie de participer à ce projet associatif festif et culturel, rejoignez-nous !

Pour nous contacter et/ou réserver : contact@fetemarionnette.org ou 06.52.11.31.35.



Retrouvez le programme complet sur le site internet : www.fetemarionnette.org
et suivez-nous sur facebook : www.facebook.com/fetemarionnette/



Le BAD TOURNON 36 est une association sportive qui accueille les jeunes à partir de 16 ans, mais également les adultes. Les séances de badminton se déroulent au sein du gymnase de Tournon Saint Martin, le mardi et le vendredi de chaque semaine de 19h30 à 21h30 ainsi que le dimanche de 10h à 12h. Ainsi nos adhérents ont la possibilité de venir une ou plusieurs fois par semaine.

Depuis sa création, notre club a su conserver son esprit convivial et sa dynamique permettant chaque année d'augmenter notre nombre d'adhérents. En effet, nous avons clôturé la saison en Juin 2020 à 47 licenciés et démarré la suivante à 32. Malheureusement, la crise sanitaire ne permet pas pour l'instant de faire croître ce nombre.

La saison 2020 a été marquée par le changement de bureau, Guillaume GOMMIER, président, ainsi que ses collaborateurs, cèdent avec fierté les clefs d'un club qu'ils ont su faire évoluer avec brio. C'est avec une grande joie que l'équipe de Marc BILLARD reprend le flambeau.

En temps normal, plusieurs manifestations sportives et amicales ont lieu, notamment les échanges avec le club de Preuilley-sur-Claise, mais également des tournois internes qui permettent de partager cette convivialité et cet amour du sport.

Nous espérons tous nous retrouver autour du filet et attendons des jours meilleurs afin de pouvoir reprendre les échanges là où nous les avons laissés et de nouveau pouvoir vous recevoir.

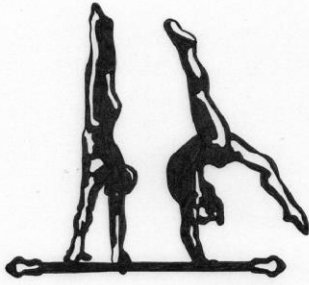


Pour nous contacter :

Le président, Marc BILLARD, 06-30-68-32-09

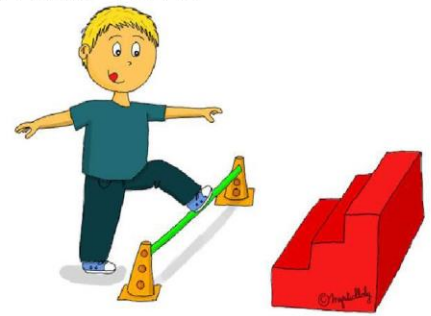
La secrétaire, Amandine CORNUAULT, 06-26-55-18-68

Mail du club : badtournon36@gmail.com



Association Gymnique Twirling Bâton

Bilan des activités saison 2019-2020



Le club a accueilli 26 twirling, 13 éveil-baby gym, 48 gym, 19 gym latino fitness : 106 licences !

- Organisation d'un dîner dansant le 26 octobre 2019 «Couscous de l'AGTB » à Tournon St Pierre
- Vente de chocolats de Noël jusqu'au 9 novembre 2019
- Expo vente de bijoux Victoria le 11 novembre 2019 salle des associations de Tournon st Martin
- Organisation d'un loto le 1 février 2020 à Tournon St Pierre, avec tombola

Quelques achats:

- des justaucorps et bâtons pour les twirlings
- Achat d'étagères, et serrures pour aménager notre local

Des formations :

- en gym : 2 juges gym.
- en twirling : recyclages des juges, 4 formation de jeunes au tronc commun, et 6 en formations de juges chorégraphie en février 2020.



La crise sanitaire a suspendu nos activités de mars à juin 2020 et les mesures strictes appliquées en septembre, n'ont pas empêché un nouveau reconfinement sur novembre et décembre. On croise les doigts pour que le cours «normal» de nos entraînements arrive avec 2021, et que l'on puisse envisager de nouveau des compétitions sportives, moments festifs et nos diverses activités extra-sportives du club

Pour suivre notre activité,
retrouvez nous sur facebook : <https://www.facebook.com/groups/120346948964>

ou contactez nous par mail : gym.twirl36@gmail.com

ou par téléphone : 06 83 90 65 62





Judo Club Tournon Saint- Martin



Malgré une année particulière, le club a su s'adapter et Maxime a proposé des activités extérieures en respectant les protocoles sanitaires



Pour le week-end de Pâques, enfants et parents ont participé à une chasse aux trésors, sur le thème du judo, dans les rues de Tournon Saint-Martin. Après avoir trouvé tous les indices chaque enfant a dû chercher la petite surprise en chocolat cachée aux abords du dojo.



Le samedi 22 mai 2021, c'est avec une grande joie que les judokas ont retrouvé les tatamis. Les horaires des séances s'adaptent aux protocoles sanitaires de la fédération de judo et du gouvernement.

Notre super professeur de taïso, Martine, a su elle aussi s'adapter à la fermeture des structures. Pour garder la dynamique du groupe, elle a effectué ses cours à distance grâce à un système de Visio conférence. Les cours vont reprendre à compter du vendredi 11 juin au dojo.

N'hésitez pas à vous renseigner :

JUDO - Maxime (professeur) : 06 66 66 10 83 ou Virginie 06 07 75 70 13

Taïso - Martine (professeur) : 06 60 22 87 23 ou Sandrine 06 78 47 43 75

Bienvenue

BESOIN D'AIDE A VOTRE DOMICILE?
Pour une aide régulière ou ponctuelle
L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES S'OCCUPE DE VOUS

Chantal DUGAS

10 la Pièce D'AUGE 36220 NEONS S/C

Responsable Maintien à domicile (02.54.37.57.37)

Nathalie PROD'HOMME LOGÉ

Responsable de secteur

30 Place du Champ de foire 36220 MARTIZAY

nathalie.prodhomme@famillesrurales.org (02.54.39.35.79/06.31.09.28.02)

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DEPENDANTES

Nous accompagnons et épaulons les personnes dépendantes âgées et/ou en situation de handicap à leur domicile, dans leur milieu de vie.

- Aide au lever et coucher
- Aide la toilette
- Aide préparation et prise des repas
- Aide à la mobilité
- Tâches ménagères
- Aide aux formalités administratives
- Accompagnement à la vie sociale

SIMPLIFIER LA VIE DES PERSONNES ACTIVES (services à la personne)

- Aide aux différentes tâches ménagères/Courses

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- Devis gratuit
- Qualité du service
- Garantie de payer un prix juste
- Simplicité des formalités administratives
- Proximité avec une équipe locale à votre service

AGIR EN CŒUR DE BRENNE

L'association gérée par les représentants de 28 communes, permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour cela elle a deux activités :

- **La livraison des repas à domicile** : ces repas sont confectionnés par un traiteur local installé à Oulches, la société Oh Plaisirs Gourmets Soli'Age et livrés par véhicule frigorifique à chaque client trois fois par semaine.

Le prix du repas est de 8,70€, le service s'adapte à la demande des clients.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ : 02 54 28 66 48 ou ☎ : 02 54 37 95 92

Nous couvrons un territoire de 28 communes représentant les cantons de Bêlâbre, Le Blanc et Tournon Saint Martin. Nous étudions toute demande, par exemple nous livrons également des clients à Tournon Saint Pierre.

- **La laverie** située à Rosnay qui fait également de la couture

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler au 02 54 28 51 14

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	10h-12h	13h30-17h

Ces services mis en place grâce à la solidarité des communes du territoire sont à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser.

G.DEFEZ

VIE PRATIQUE

LES STRUCTURES JEUNESSE DE LA BRENNE
PRÉSENTENT

COLO#ADOS

ÉPISODE 2

ÉTÉ 2021
- 19 AU 30 JUILLET -
POUR LES 12-17 ANS



POULIGNY ST-PIERRE (36)

SOUS TENTE BIVOUAC
350 € TOUT COMPRIS

JOURNÉES THÉMATIQUES
SPORTIVES NAUTIQUES NUMÉRIQUES ENVIRONNEMENTALES CHANTIERS
JEUX D'AVENTURE ... ET PLUS ENCORE !

06.76.96.81.42

coloados36@gmail.com

organisé
par



partenaires
financeurs





Le

MULTIACCUEIL

« A tout bout d'chants »

De Tournon-St-Pierre

Accueille vos enfants

de 10 semaines à 4 ans

(jusqu'à 6 ans si places disponibles).

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

*régulièrement ou
occasionnellement*



Infos et/ou inscriptions :

Multiaccueil : 12 bis Route d'Yzeures. 37290 Tournon saint Pierre

Tél : 02.54.28.72.20

Courriel : multiaccueil-tournon@cc-brennevaldecreuse.fr


Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



Mémo Tri

Les Emballages recyclables



Les bouteilles, bidons, flacons en plastiques (alimentaire, entretien, hygiène)



Les cartonnets

A déposer dans le sac noir
 Les barquettes plastiques (beurre, crème fraîche, glaces, fromages, viennoiseries...) les pots de yaourt, de rillettes, paquets, sachets (chips, café, fromages, surgelés) papiers et cartons gras souillés, les couches et nécessaire d'hygiène...



Les briques alimentaires



Les boîtes métalliques, aérosols (acier, aluminium)



Les Papiers Revues Magazines



Publicités Prospectus



Enveloppes Papiers



Journaux Magazines



Courriers Lettres



Catalogues Annuaires



Points Apports Volontaires

BACS COLONNES

Le Verre



Ne pas déposer
 Vitres et miroirs, faïence et porcelaine, vaisselle en verre, ampoules électriques, pots de fleurs...



Points Apports Volontaires

BACS COLONNES

Pour obtenir un composteur, contactez-nous !

Epluchures de légumes et fruits, marcs de café, sachets de thé, restes de repas: pâtes, riz, pain..., coquilles d'œufs, essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier ...
 Déchets de jardin, tontes de pelouses...



UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
 N'HÉSITEZ PAS !
 02 54 28 12 00
 centredetriblanc@orange.fr

ecofla.fr

ECO EMBALLAGES



LA COLLECTE des ORDURES MENAGERES est faite le Mardi entre 5h et 14h.
 Quand le lundi ou le mardi sont fériés, la collecte est faite le mercredi.

Rappel des horaires d'ouverture de la déchetterie de Tournon St Martin :

Lundi : 8h00-11h45
Mardi : 14h00-17h45
Mercredi : 8h00-11h45
Vendredi : 14h00-17h45
Samedi: 14h00-17h45

02 54 37 75 97

Horaires de la Médiathèque de Tournon St Martin

Mardi: 10h00-12h00
Mercredi: 14h30-18h30
Vendredi: 17h30-19h30
Samedi: 10h00-12h00



02 54 37 96 51

BIENTÔT 16 ans ! PENSEZ AU RECENSEMENT



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS

Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Adresse mail : csni-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr

(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,





JEUNESSE
Donner vie à ses projets

TU AS ENTRE 11 ET 25 ANS ?

TU AS DES IDÉES ET DES PASSIONS ?

**RÉALISE TES PROJETS
DONNE VIE À TES ENVIES
AVEC FAMILLES RURALES**

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

- Tu as entre 11 et 25 ans ?
- Tu as des passions, des envies, des projets ?
- Seul ou avec des amis-es ?

Familles Rurales peut t'aider et t'accompagner ! Comment ?

Avec le soutien d'un-e bénévole de l'association locale Familles Rurales de ta commune et du référent Jeunesse de la Fédération Familles Rurales de l'Indre, nous t'aiderons à créer et monter ton projet. Un séjour à la mer, à la montagne ou ailleurs ? Une sortie sportive, culturelle, loisirs... ? Un projet humanitaire et solidaire ?

Avec des envies, de la motivation et notre soutien, tout est possible ! Le référent Jeunesse est présent pour t'aider à construire tes projets et réaliser tes envies !



COMMENT S'Y PRENDRE ?

C'est toi qui décide quand ton projet aboutit. Il peut être réalisé à n'importe quel moment de l'année. Tout dépend de ta motivation et du temps que tu lui consacres.

Après concertation avec le groupe, tu mets en place des rendez-vous / entrevues autant de fois que tu le souhaites. Ces rencontres peuvent se faire en direct, en visio ou par téléphone. **C'est l'occasion pour le référent jeunesse d'être disponible et d'apporter des infos !**

En fonction de l'ampleur de ton projet, il te faudra plus ou moins de temps à le construire !

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

L'un de tes parents adhère à Familles Rurales ?

- ▶ **Tu peux réaliser tes projets gratuitement !**

Aucun de tes parents n'est adhérent à Familles Rurales ?

- ▶ **Tu peux aussi réaliser tes projets gratuitement !**

Il te suffit de demander la carte d'adhésion « Familles Rurales Jeunes ». Adresse-toi au référent jeunesse ou au-à la président-e de l'association Familles Rurales de ta commune. **La carte est GRATUITE !**

En bref, le référent jeunesse ne fait pas les choses à ta place, mais il t'aide à les réaliser. Il t'apporte des réponses, des informations, et suit ton projet au maximum. Prends contact avec lui et fais lui part de tes projets ! N'attends pas !



RÉFÉRENT JEUNESSE FAMILLES RURALES INDRE :

**Victorien, 02 54 08 71 76 / 07 80 60 25 66
victorien.villeret@famillesrurales.org**

Et si tu regardais de plus près ce que fait le Comité Jeunes Familles Rurales dans l'Indre ?





Groupement de gendarmerie départementale de l'Indre



DEVENEZ RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Vous souhaitez :

- Être au service de vos concitoyens ;
- Agir en tenue en renfort des gendarmes :
 - en effectuant des missions de prévention et protection ;
 - en portant assistance à la population ;
- Bénéficier d'une formation continue pour progresser dans vos renforts temporaires.

Conditions d'admission :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et 40 ans au plus ;
- Avoir satisfait aux obligations du service national, avoir suivi la JAPD ou la JDC ;
- Avoir une bonne aptitude physique ;
- Être apte psychologiquement et de bonne moralité.

Rémunération :

- A la journée (nette d'impôt) de 53 à 183 euros selon le grade.

Renseignements :

- sur internet à l'adresse www.lagendarmerierecrute.fr ;
- à la brigade de votre domicile ;
- à la cellule réserve du groupement de gendarmerie départementale de l'Indre (02 54 29 59 00).



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



+ pratique

+ innovante

+ sécurisée

QUAND DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant, pour une naturalisation...)

BESOIN D'EFFECTUER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. Trouver une mairie disposant d'une « station de recueil » :



Par internet: sur le site de votre préfecture



Par téléphone: 3939 Allô Service public (service gratuit, coût de l'appel selon opérateur)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans



AGENCE NATIONALE
DES TITRES SÉCURISÉS



NUMEROS UTILES



Pompiers :	18
SAMU 36 :	15
Gendarmerie :	17
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28

A Tournon St Martin :

Médecins généralistes : Dr Hervo :	02 54 37 31 27
Dr Lyon :	02 54 37 53 37
Cabinet Masseur-Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Cabinet d'infirmiers :	02 54 37 50 63
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70

Mairie : courriel : neons-mairie@wanadoo.fr	02 54 37 53 56
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Conseil Départemental :	02 54 27 34 36
Maison de services au public Et Bureau de Poste (Tournon st Martin) :	36 31
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture : www.centre.pref.gouv.fr	02 54 29 50 00
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60
Ordures ménagères (SYMCTOM Le Blanc)	02 54 28 12 00
Déchèterie (Tournon St Martin)	02 54 37 75 97



Horaires de la mairie

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi
de 9h à 12h

Vendredi de 9 à 12h et de 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.